

Autorisation de construire pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône à Chancy-Pougny

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a décidé, le 6 avril 2004, d'octroyer à la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny l'autorisation de construire conformément au dossier déposé et dans les délais impartis par la concession du 12 mai 2003.

Cette décision est entrée en vigueur le 8 mai 2004.

22 juin 2004

Office fédéral des eaux et de la géologie